

## PROCÉDURE SYSTÈME CHARLEMAGNE

DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE	
<b>TITRE DE LA PROCÉDURE</b>	<b>Consulter les rapports sur l'effectif scolaire (bilans).</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Aux fins de vérification, à cinq moments dans le cycle opérationnel, des rapports sur l'effectif scolaire sont générés.</p> <p>Ces rapports peuvent être consultés à l'écran, récupérés et imprimés, selon les besoins.</p> <p>Ils concernent tous les organismes scolaires qui transmettent des déclarations d'effectif scolaire, qu'ils soient subventionnés ou non.</p> <p>Le regroupement des données est fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ par centre de services scolaire ou commission scolaire pour le réseau public;</li> <li>➤ par établissement (en FGA et en FP) ou par installation (en FGJ, soit le bilan et le rapport des élèves non reconnus au financement en FGJ) pour le réseau privé;</li> <li>➤ par organisme pour les écoles gouvernementales.</li> </ul>
<b>BUT</b>	<p>Consulter des données spécifiques, regroupées sous forme de rapport permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ d'estimer le financement à recevoir en fonction des données au bilan;</li> <li>➤ de connaître les sommaires de l'effectif scolaire en fonction de chaque ordre d'enseignement en FGJ;</li> <li>➤ de connaître les sommaires de l'effectif scolaire en fonction des types de formation auxquels participe l'élève en FGA et en FP; <ul style="list-style-type: none"> <li>○ FGA : formation régulière, examen, formation à distance, etc.</li> <li>○ FP : formation régulière, alternance travail-études, examen, etc.</li> </ul> </li> <li>➤ de voir le nombre d'élèves et l'équivalent temps plein (ETP) déclarés, selon l'admissibilité ou non au financement, pour chacun des trois secteurs.</li> </ul> <p>Le rapport concernant les élèves non reconnus aux fins de financement permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ de voir le nombre d'élèves et l'équivalent temps plein, selon l'état des différents types de contrôle;</li> <li>➤ d'informer sur l'attente d'un suivi ou du règlement par le Ministère.</li> </ul>
<b>INFORMATION REQUISE</b>	
<b>UTILISATEURS</b>	Organismes scolaires Personnel du Ministère
<b>LIENS AVEC D'AUTRES PROCESSUS OU PROCÉDURES</b>	<a href="#">Consulter les rapports de qualification.</a>
<b>ACTIVITÉS PRÉALABLES</b>	Les bilans sont produits à des dates fixes et n'ont pas à être demandés; ils sont disponibles dans la section consacrée à la Direction générale du financement (DGF) dans le site du Ministère, aux dates de production des bilans, selon le calendrier établi au début de l'année scolaire par le Ministère.
<b>ÉTAPES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">INTERPRÉTER</a> les valeurs attribuées aux champs d'information.</li> <li>2. <a href="#">CONSULTER</a> le rapport sur l'effectif scolaire en FGJ (Bilan).</li> <li>3. <a href="#">CONSULTER</a> le rapport sur l'effectif scolaire en FGA (Bilan).</li> <li>4. <a href="#">CONSULTER</a> le rapport sur l'effectif scolaire en FP (Bilan).</li> <li>5. <a href="#">CONSULTER</a> le rapport des élèves non reconnus au financement.</li> </ol>

# PROCÉDURE SYSTÈME CHARLEMAGNE

## ACTIVITÉS PAR ÉTAPES

### 1. **INTERPRÉTER** les valeurs attribuées aux champs d'information.

Les rapports présentés dans les pages suivantes sont des exemples. Dans la majorité des cas, les lignes d'information sont fixes et sont visibles même si aucune donnée ne s'y rattache. Les chiffres contenus dans ces exemples sont aussi fictifs.

Les principales instructions, valables pour l'ensemble d'un groupe de rapports, sont inscrites sur la première page du premier rapport démontré. Les autres notes qui se trouvent sur les pages suivantes se rapportent à l'élément d'information expliqué.

Dans la majorité des calculs du nombre d'élèves, de l'ETP ou du nombre de mois, ce sont les déclarations de financement pour la formation générale des jeunes qui sont prises en compte.

#### ATTENTION :

Les rapports étant générés à une date fixée à l'avance, il est possible qu'il y ait une différence entre le nombre de déclarations non reconnues au financement et le nombre de requêtes à l'Agenda des tâches; en effet, il se peut que des correctifs aient été apportés entre la date de production du rapport et la date de consultation de l'Agenda. Ces correctifs peuvent avoir été faits par votre organisme ou, dans certains cas, par un autre organisme, notamment au regard des contrôles sur les conflits de localisation ou les dépassements de 900 heures.

**Note :** La production des bilans suit l'objectif d'utilisation des données :

Bilan d'ouverture	=	Bilan 1
Paramètres de consultation	=	Bilan 2
Paramètres initiaux	=	Bilan 3
États financiers	=	Bilan 4
Bilan final	=	Bilan 5

## PROCÉDURE SYSTÈME CHARLEMAGNE

### 2. CONSULTER le rapport sur l'effectif scolaire en FGJ (Bilan).

ETP = Nombre d'heures de fréquentation divisé par 900  
ETP = 1 pour préscolaire et primaire

Déclarations acceptées aux fins de financement : sans message associé ou avec un avis ou requête suivie d'une décision positive

Déclarations non admissibles provenant d'organismes privés non agréés ou d'écoles gouvernementales

Déclarations refusées aux fins de financement : requête en cours ou décision prise

Les colonnes « Déclaré » sont la somme des colonnes de droite correspondantes.

	Déclaré		Pris en compte au financement		Non pris en compte au financement			
	Nombre d'élèves	ETP	Nombre d'élèves	ETP	Non admissible		Non reconnu	
					Nombre d'élèves	ETP	Nombre d'élèves	ETP
<b>Total de l'effectif scolaire de l'organisme :</b>	45	40,82	5	5,00	0	0,00	40	35,82

Élèves déclarés avec ou sans PIA mais sans catégorie EHDAA ou « Déf. int. lég. reconnue hand. » (code 98)

	Effectif scolaire visé par l'allocation de base		Pris en compte au financement		Non pris en compte au financement			
	Nombre d'élèves	ETP	Nombre d'élèves	ETP	Non admissible		Non reconnu	
					Nombre d'élèves	ETP	Nombre d'élèves	ETP
Effectif scolaire régulier :	28	23,82	2	2,00				
Effectif scolaire EHDAA :	17	17,00	3	3,00				
Élèves handicapés (1er groupe) :	4	4,00	0	0,00	0	0,00	4	4,00
Élèves handicapés (2e groupe) :	13	13,00	3	3,00	0	0,00	10	10,00
Préscolaire 4 ans à temps plein :	0	0,00	0	0,00				
Formation préparatoire au travail :	0	0,00	0	0,00				
Métier semi-spécialisé :	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Préparation à la formation professionnelle :	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
<b>Total des élèves présents au 30 septembre :</b>	45	40,82	5	5,00	0	0,00	40	35,82
Animation passe-partout :	0		0				0	
Places MEESR-MSSS non occupées :			0					
<b>Total de l'effectif pris en compte au financement :</b>	45	40,82	5	5,00	0	0,00	40	35,82

Ces 2 lignes correspondent au total des élèves présents au 30 septembre.

Les élèves de ce regroupement font partie de l'effectif régulier ou EHDAA.

Autres codes que 31, 33, 34, 35 et 98 : Déficience motrice légère ou langagière (code 31, 33, 34 ou 35)

## PROCÉDURE SYSTÈME CHARLEMAGNE

	<b>Effectif scolaire visé par l'allocation supplémentaire et ajustement</b>				<b>Non pris en compte au financement</b>			
	<b>Déclaré</b>		<b>Pris en compte au financement</b>		<b>Non admissible</b>		<b>Non reconnu</b>	
	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Nombre de mois</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Nombre de mois</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Nombre de mois</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Nombre de mois</b>
Scolarisation à domicile (selon l'article 15.4) :	0		0				0	
Transfert après le 30 septembre entre les deux réseaux :	1	8	0	0			1	8
Plus : arrivées :			0	0			1	8
Moins : départs :			0	0			0	0
Service de garde :	0		0				0	
Inscriptions régulières :	0		0				0	
Élèves réguliers :	0		0				0	
Élèves handicapés du 1er groupe :	0		0				0	
Élèves handicapés du 2e groupe :	0		0				0	
Inscriptions sporadiques EHDAA :	0		0				0	
Aide à la pension :	0	0	0	0			0	0
Aide au déplacement :	0	0	0	0			0	0
Hors réseau :	0		0				0	
Élèves réguliers :	0		0				0	
Élèves handicapés (1er groupe) :	0		0				0	
Élèves handicapés (2e groupe) :	0		0				0	
Exploration professionnelle - 2 unités	0		0		0		0	
Exploration professionnelle - 4 unités	0		0		0		0	

*Public : Déclarations de fréquentation utilisées; élèves hors Québec*

*Privé : Déclarations de financement utilisées, si entente avec un centre de services scolaire ou une commission scolaire pour EHDAA; font donc partie des déclarations au 30 septembre (allocation de base) selon leur financement particulier.*

## PROCÉDURE SYSTÈME CHARLEMAGNE

Déclarations refusées aux fins de financement  
par décision du Ministère

Effectif assujéti à des droits de scolarité :

	<u>Déclaré</u>		<u>Statué par le Ministère</u>		<u>Total</u>	
	<u>Nombre d'élèves</u>	<u>ETP</u>	<u>Nombre d'élèves</u>	<u>ETP</u>	<u>Nombre d'élèves</u>	<u>ETP</u>
<i>Droits de scolarité des non résidents :</i>	0	0,00	0	0,00	0	0,00
<i>Effectif scolaire régulier :</i>	0	0,00	0	0,00	0	0,00
<i>Effectif scolaire EHDAA :</i>	0	0,00	0	0,00	0	0,00
<i>Droits de scolarité pour autochtone :</i>	0	0,00	0	0,00	0	0,00

Ces données découlent des contrôles sur les résidents du Québec et les autochtones pour lesquels des frais de scolarité sont à percevoir; l'ajustement s'effectue dans les états financiers.

Concomitance FP-FGJ :

<u>Formation professionnelle</u>			<u>Formation générale des jeunes</u>		
<u>Code de programme</u>	<u>Nombre d'élèves déclarés</u>	<u>ETP déclarés en FG</u>	<u>Nombre d'élèves observés</u>	<u>ETP observés</u>	<u>ETP à déduire en FGJ</u>
5195-int	11	5,71	11	5,71	1,96
5245-int	1	0,49	1	0,49	0,49
5298-int	18	9,80	18	9,80	0,00

Nombre de déclarations FGJ servant aux ententes de concomitance

ETP des déclarations FGJ servant aux ententes de concomitance

ETP total des déclarations FGJ servant aux ententes de concomitance

## PROCÉDURE SYSTÈME CHARLEMAGNE

3. **CONSULTER** le rapport sur l'effectif scolaire en FGA (Bilan).

VOIR détails communs à la [première page du bilan FGJ](#).

Tout type d'intervention autre que « bloc d'heures » (ETP)

	Déclaré			Subventionné			Non subventionné					
							Autre financement que le Ministère			Non reconnu		
	Nombre d'élèves	Nombre d'activités	ETP	Nombre d'élèves	Nombre d'activités	ETP	Nombre d'élèves	Nombre d'activités	ETP	Nombre d'élèves	Nombre d'activités	ETP
Total de l'effectif scolaire de l'organisme	630		118,72	630		118,72	0		0,00	0		0,00

Les 3 premières colonnes représentent la somme des colonnes de droite correspondantes.

	Enveloppe fermée						Non subventionné					
	Déclaré			Subventionné			Autre financement que le Ministère			Non reconnu		
	Nombre d'élèves	Nombre d'activités	ETP	Nombre d'élèves	Nombre d'activités	ETP	Nombre d'élèves	Nombre d'activités	ETP	Nombre d'élèves	Nombre d'activités	ETP
Total de l'effectif scolaire de l'enveloppe fermée :	166		55,86	166		55,86	0		0,00	0		0,00
Cours dispensés :	166		55,86	166		55,86	0		0,00	0		0,00
Autodidactes assistés (nombre d'unités) :	0	0	0,00	0	0	0,00	0	0	0,00	0	0	0,00

Avec une participation au cours dont le type de service de formation est « Fréquentation » (01).

Avec une participation au cours dont le type de service de formation est « Autodidacte » (04).

La partie « Non subventionné » est divisée en deux :

La 1<sup>re</sup> partie recense les organismes étant financés autrement que par le Ministère.  
*Sont considérés ici les centres de services scolaires, les commissions scolaires, les établissements privés subventionnés et les organismes non subventionnés.*

La 2<sup>e</sup> partie recense les organismes financés par le Ministère mais non reconnus au financement à la suite d'un contrôle de déclaration (requête).  
*Seuls les centres de services scolaires, les commissions scolaires et les établissements privés subventionnés sont visés ici.*

## PROCÉDURE SYSTÈME CHARLEMAGNE

	<i>Enveloppe ouverte</i>						<i>Non subventionné</i>					
	<i>Déclaré</i>			<i>Subventionné</i>			<i>Autre financement que le Ministère</i>			<i>Non reconnu</i>		
	<i>Nombre d'élèves</i>	<i>Nombre d'activités</i>	<i>ETP</i>	<i>Nombre d'élèves</i>	<i>Nombre d'activités</i>	<i>ETP</i>	<i>Nombre d'élèves</i>	<i>Nombre d'activités</i>	<i>ETP</i>	<i>Nombre d'élèves</i>	<i>Nombre d'activités</i>	<i>ETP</i>
<i>Total de l'effectif scolaire de l'enveloppe ouverte :</i>	486		62,86	486		62,86	0		0,00	0		0,00
<i>Formation à distance (nombre d'unités) :</i>	476	920	62,86	476	920	62,86	0	0	0,00	0	0	0,00
<i>Examens seulement (nombre d'épreuves) :</i>	1	2		1	2		0	0		0	0	
<i>Reconnaissance des acquis :</i>	9	11		9	11		0	0		0	0	
<i>Attestation de niveau de scolarité (AENS) (nombre d'épreuves) :</i>	4	4		4	4		0	0		0	0	
<i>Tests de développement général (TDG) :</i>	0	0		0	0		0	0		0	0	
<i>General Educational Development Testing Service (GEDTS) (ensemble de 5 tests) :</i>	0	0		0	0		0	0		0	0	
<i>Anglais langue seconde (nbre d'épreuves) :</i>	0	0		0	0		0	0		0	0	
<i>Français langue seconde (nbre d'épreuves) :</i>	0	0		0	0		0	0		0	0	
<i>Univers des compétences génériques (UNCG) (nombre d'épreuves) :</i>	5	7		5	7		0	0		0	0	

Avec une participation au cours dont le type de service de formation est « Formation à distance » (05).

Avec une participation au cours dont le type de service de formation est « Examen seulement » (07) ayant au moins un résultat correspondant mais qui ne fait pas partie d'une catégorie « Reconnaissance des acquis ».

Seuls les notes, les succès et les échecs doivent être considérés.

## PROCÉDURE SYSTÈME CHARLEMAGNE

Effectif assujéti à des droits de scolarité :

	<u>Déclaré</u>			<u>Statué par le Ministère</u>			<u>Total</u>
	<u>Nombre d'élèves</u>	<u>Nombre d'activités</u>	<u>ETP</u>	<u>Nombre d'élèves</u>	<u>Nombre d'activités</u>	<u>ETP</u>	<u>ETP</u>
Cours dispensés :	0		0,00	0		0,00	0,00
Autodidactes assistés (nombre d'unités) :	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00
Formation à distance (nombre d'unités) :	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00
Examens seulement (nombre d'épreuves) :	0	0		0	0		
Reconnaissance des acquis :	0	0		0	0		
Attestations de niveau de scolarité (AENS) (nombre d'épreuves) :	0	0		0	0		
Tests de développement général (TDG) :	0	0		0	0		
General Educational Development Testing Service (GEDTS) (ensemble de 5 tests) :	0	0		0	0		
Anglais langue seconde (nbre d'épreuves) :	0	0		0	0		
Français langue seconde (nbre d'épreuves) :	0	0		0	0		
Univers des compétences génériques (UNCG) (nombre d'épreuves) :	0	0		0	0		

Déclarations ciblées par le contrôle sur les résidents du Québec.

Déclarations dont la décision de financement portant sur l'élément « Déclaration » est refusée.



## PROCÉDURE SYSTÈME CHARLEMAGNE

4. **CONSULTER** le rapport sur l'effectif scolaire en FP (Bilan).

VOIR détails communs à la [première page du bilan FGJ](#).

Les étudiants à temp plein (ETP) sont calculés en fonction du nombre d'heures / 900.

Chiffre calculé en fonction du nombre d'heures de fréquentation déclaré.

Chiffre calculé selon le nombre d'heures sanctionnées.

DEP/ASP	Cours dispensés					Non pris en compte au financement			
	Déclaré		Pris en compte au financement			Autre financement que le Ministère		Non reconnu	
	Nombre d'élèves	ETP déclaré	ETP sanctionné	Nombre d'élèves	ETP sanctionné	Nombre d'élèves	ETP sanctionné	Nombre d'élèves	ETP sanctionné
<b>Financement à la sanction :</b>	3015	1 893,2478	932,3667	2955	928,8333	60	3,1667	3	0,3667
<b>Moins de 20 ans au 30 juin :</b>	517	370,7511	166,7333	516	166,7333	1	0,0000	0	0,0000
<b>20 ans ou plus au 30 juin :</b>	2498	1 522,4667	765,6333	2439	762,1000	59	3,1667	3	0,3667

  

AEP	Cours dispensés					Non pris en compte au financement			
	Déclaré		Pris en compte au financement			Autre financement que le Ministère		Non reconnu	
	Nombre d'élèves	ETP déclaré	ETP sanctionné	Nombre d'élèves	ETP sanctionné	Nombre d'élèves	ETP sanctionné	Nombre d'élèves	ETP sanctionné
juin :	64	17,8156	13,6000	49	8,8333	15	4,7667	0	0,0000
juin :	5	2,1167	1,3667	5	1,3667	0	0,0000	0	0,0000
juin :	59	15,6989	12,2333	44	7,4667	15	4,7667	0	0,0000

Le nombre d'élèves est toujours distinct à chacun des contextes et l'élève peut être présent dans plusieurs contextes.

La section des non reconnus dénombre les heures sanctionnées qui sont ciblées par un contrôle de déclaration ou d'un cours par une tâche à l'agenda ou une règle budgétaire.

## PROCÉDURE SYSTÈME CHARLEMAGNE

Les calculs des nombres déclarés en ATE sont absents puisqu'ils ne représentent pas l'ensemble des activités en ATE.

Type de parcours « 03 ».

Avec un nombre d'heures de stage au cumulatif par programme de 20% ou plus du nombre d'heures du programme au cadre pédagogique.

Avec un ou des résultats d'apprentissage sanctionnés associés à la déclaration qui ont un type de service de formation « Examen seulement » (07) et « Examen de reprise » (08).

Avec un ou des résultats d'apprentissage sanctionnés associés à la déclaration qui ont un type de service de formation « Autodidactes » (04).

Avec un ou des résultats d'apprentissage sanctionnés associés à la déclaration qui ont un type de service de formation « Formation à distance » (05).

Avec un type de parcours « Reconnaissance des acquis » (01) dont la date de début de fréquentation de la déclaration est égale à la date de début du programme dans le cumulatif.

Avec un ou des résultats d'apprentissage sanctionnés associés à la déclaration qui ont un type de service de formation « Acquis extrascolaires » (03) et qui sont réussis, c'est-à-dire ayant un résultat final « Succès » ou un résultat final correspondant à une note réussie.

DEP/ASP/AEP	Autres services que cours dispensés				Non pris en compte au financement			
	Déclaré		Pris en compte au financement		Autre financement que le Ministère		Non reconnu	
	Nombre d'élèves	Nombre d'activités	Nombre d'élèves	Nombre d'activités	Nombre d'élèves	Nombre d'activités	Nombre d'élèves	Nombre d'activités
Alternance travail/étude :	174		169		5		3	
<b>Nombre d'élèves admissibles (nombre de ETP reconnus) :</b>			39	26,8667	0	0,0000	3	0,2500
Sensibilisation à l'entrepreneuriat (nombre de cours) :	0	0	0	0			0	0
Examens seulement et examens de reprise :	497	828	494	821			2	2
Assistance aux autodidactes (nombre d'unités) :	0	0	0	0			0	0
Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) :	57	438	36	433	0	0	2	5
Formation à distance DEP/ASP (nombre d'unités) :	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation à distance AEP (nombre d'unités) :	0	0	0	0	0	0	0	0

Avec un ou des résultats associés au cours 499011 ou 999011.

## PROCÉDURE SYSTÈME CHARLEMAGNE

Concomitance FP-FG (DEP/ASP) :

Code de programme	Concomitance FP-FGJ				Concomitance FP-FGA				Concomitance FP-FG				ETP reconnus au financement
	Nombre d'élèves déclarés	ETP déclarés	Nombre d'élèves observés	ETP observés	Nombre d'élèves déclarés	ETP déclarés	Nombre d'élèves observés	ETP observés	Nombre total d'élèves déclarés	Total d'ETP déclarés	Nombre total d'élèves observés	Total d'ETP observés	
5195-int	11	5,7111	11	5,711	0	0,0000	0	0,0000	11	5,7111	11	5,711	1,9556
5245-int	1	0,4889	1	0,488	0	0,0000	0	0,0000	1	0,4889	1	0,4889	0,4889
5298-int	18	9,8000	18	9,800	0	0,0000	0	0,0000	18	9,8000	18	9,8000	0,0000

Note : int. représente une concomitance intégrée

Données FGJ des l'organisme d'entente des déclarations FP.

Données FGA des l'organisme d'entente des déclarations FP.

Total de ETP reconnus en concomitance FG des déclarations FP.

## PROCÉDURE SYSTÈME CHARLEMAGNE

### 5. CONSULTER le rapport des élèves non reconnus au financement.

VOIR détails communs à la [première page du bilan FGJ](#).

Date : aaaa-mm-dd	Ministère de l'Éducation	Page : 1
Heure : hh :mm :ss		
Rapport : CHF010319R	Rapport des élèves non reconnus au financement pour l'année scolaire	

Organisme :

Déclarations ciblées pour le contrôle; état du contrôle = confirmé

Déclarations ciblées pour le contrôle; état du contrôle = réglé et dernière décision de financement = refusée

#### Contrôles en formation générale des jeunes

	<i>En attente d'un suivi</i>		<i>Statué par le Ministère</i>	
	<u>Nombre d'élèves</u>	<u>ETP</u>	<u>Nombre d'élèves</u>	<u>ETP</u>
<b>Contrôles préprogrammés :</b>				
<i>Aide à la pension/déplacement :</i>	34	32,26	4	4,00
<i>Conflit localisation :</i>	2	2,00		
<i>Dépassement d'âge maximal :</i>			1	1,00
<i>Mise à jour hors période :</i>				

#### Contrôles en formation générale des adultes

	<i>En attente d'un suivi</i>		<i>Statué par le Ministère</i>	
	<u>Nombre d'élèves</u>	<u>ETP</u>	<u>Nombre d'élèves</u>	<u>ETP</u>
<b>Contrôles préprogrammés :</b>				
<i>Conflit de localisation :</i>	3	3,00		
<i>Résident du Québec :</i>	10	10,00		

#### Contrôles en formation professionnelle

	<i>En attente d'un suivi</i>		<i>Statué par le Ministère</i>	
	<u>Nombre d'élèves</u>	<u>ETP</u>	<u>Nombre d'élèves</u>	<u>ETP</u>
<b>Contrôles préprogrammés :</b>				
<i>Cours sanctionné +1 fois :</i>	1	0,19		
<i>Cond. admission non confirmées :</i>	12	9,70	6	4,60
<i>Déclarations en attente :</i>	64	25,82		
<i>Mise à jour hors période :</i>	42	39,58		

#### Remarque :

Le calcul du nombre d'élèves (34+2+4+1) (ou du nombre d'ETP) n'ajoute rien à l'analyse puisqu'il peut être supérieur au nombre inscrit au bilan.

Au bilan (étape 2), les élèves sont recensés une seule fois alors que dans le présent rapport, ils sont calculés autant de fois qu'ils sont rattachés à des situations de contrôle (en requête ou non financés par décision du Ministère).

Par exemple, un élève peut avoir une déclaration qui se retrouve en contrôle sur l'aide à la pension, en conflit de localisation et aussi en dépassement de l'âge.